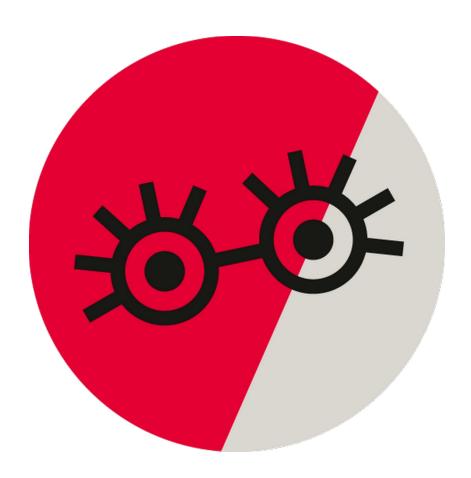
Cahier des charges

APPEL À PROJET PASSEURS D'IMAGES

COORDINATION: FÉDÉRATION RÉGIONALE DES MJC DE NOUVELLE-AQUITAINE (POUR LES DÉPARTEMENTS DE VIENNE, CHARENTE, CHARENTE-MARITIME ET DEUX-SÈVRES)

- ÉDITION 2023 -



Demande de partenariat à retourner avant le 24 janvier 2023

(se référer au formulaire de demande joint à ce cahier des charges) Contact : Marine Réchard
Coordinatrice Éducation aux Images

Fédération Régionale des MJC de Nouvelle-Aquitaine 06 17 07 93 71 - educimages@frmjcna.fr



















SOMMAIRE

LE DISPOSITIF PASSEURS D'IMAGES

- 3 La Charte nationale
- 4 Qui peut déposer un projet ?
- 4 Pour quels publics ?
- 5 Avec qui ?
- 5 Sur quels territoires?
- 6 Coordination du dispositif Passeurs d'images en Nouvelle-Aquitaine

MODALITÉS DU DISPOSITIF SUR LE TERRITOIRE PICTO-CHARENTAIS

- 7 Point d'attention 2023
- 7 Eligibilité
- 7 Modalité de participation
- 7 Co-financement
- 8 Le comité de pilotage
- 8 Calendrier
- 8 Engagements des parties

CONTENU DES ACTIONS

- 10 Le volet VOIR
- 11 Exemples d'actions du volet VOIR
- 12 Une séance plein air Passeurs d'images, qu'est-ce que c'est ?
- 13 Le volet FAIRE
- 14 Exemples d'ateliers de pratique du volet FAIRE

Les premiers publics ciblés par le dispositif *Passeurs d'images* sont les jeunes de moins de 25 ans, résidant dans les zones prioritaires ayant des difficultés d'accès aux œuvres et aux pratiques cinématographiques.

Passeurs d'images permet un soutien pédagogique, technique et financier aux projets socio-culturels visant à rassembler des publics autour du cinéma, de l'image animée, des médias ou du numérique.

La FRMJC Nouvelle-Aquitaine vous accompagne de l'élaboration de votre projet à la restitution (expertise, mise en réseau, ressources pédagogiques, prêt de matériels, rencontres professionnelles...)

LE DISPOSITIF PASSEURS D'IMAGES

LA CHARTE NATIONALE

Passeurs d'images est un dispositif d'éducation aux images qui s'adresse prioritairement aux jeunes de moins de 25 ans, sur le hors temps scolaire. Il allie deux actions complémentaires :

- Le VOIR, découverte des films en salle de cinéma
- Le FAIRE, la pratique

Depuis sa création en 1991, l'opération consiste à rendre accessibles des pratiques liées au cinéma et à l'audiovisuel à des personnes qui en sont éloignées, entre autres pour des raisons géographiques, économiques, culturelles ou sociales.

À l'heure de la multiplication des écrans et de l'accessibilité aux contenus et aux matériels, l'éducation aux images est devenue un enjeu majeur et fondamental.

Le réseau Passeurs d'images est soutenu par le Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC), l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires (ANCT), le Ministère de la culture et de la communication, les services déconcentrés de l'État (Préfectures, DRAC, DRJSCS), les collectivités territoriales (villes, communautés de communes, départements, régions), les associations et les professionnel·le·s du cinéma.

Le dispositif est encadré depuis 2009 par un protocole d'accord interministériel qui définit sa double **vocation sociale et culturelle** en décrivant les actions mises en place, les objectifs fondamentaux, les publics ciblés en priorité, les territoires concernés et le rôle de chaque partenaire du réseau. Un nouveau protocole a été signé en 2022.

La coordination nationale du dispositif est assurée par l'association « Passeurs d'images », créée le 9 octobre 2017 à l'initiative des coordinations régionales porteuses du dispositif. Elle est présidée par Laurent CANTET et dirigée par Patrick FACCHINETTI.

Voir l'intégralité du protocole sur https://www.cnc.fr/professionnels/etudes-et-rapports/etudes-prospectives/protocole-daccord-interministeriel-relatif-au-dispositif-passeurs-dimages_210091

Le site Passeurs d'images : www.passeursdimages.fr

LES ACTIONS MISES EN PLACE EN HORS TEMPS SCOLAIRE VISENT À

Apprendre à lire les images

Il s'agit de proposer une offre artistique et culturelle différente de celle relayée habituellement par les médias et de privilégier par exemple, la diffusion de films Art et Essai, de documentaires ou de films d'animation indépendants. C'est aussi aider le public à mieux se situer vis-à-vis de l'image (cinéma, télévision, médias, jeux vidéo, etc.) dans son environnement personnel, grâce, notamment, à des ateliers de pratique artistique innovants.

Construire des projets adaptés à un territoire spécifique

Le choix de *Passeurs d'images* est de développer des actions « pour », mais aussi « avec » les publics, et d'être à l'écoute des attentes et des désirs des participant·e·s. Il s'agit de rester connecté à une réalité de terrain et de monter des projets réalisables et à la portée de tous et toutes.

Qualifier les actions

En les inscrivant dans une logique de projets, en proposant des rencontres avec des artistes et des œuvres, en faisant le lien entre plusieurs volets d'actions sur un même territoire, en travaillant sur le long terme, en contribuant à la formation et à la qualification des partenaires relais sur le terrain. Tout cela permet de mieux impliquer les participant·e·s et aussi d'apporter de la cohérence aux projets.

Apprendre en s'amusant

La dimension ludique d'un dispositif d'éducation aux images est primordiale. Prendre du plaisir à s'exprimer et développer sensibilité et créativité artistiques, tout en s'engageant dans l'apprentissage d'un savoir.

Créer du lien social

Dans un environnement où les images sont un enjeu quotidien, mieux vivre ensemble, favoriser les échanges, la mixité sociale, les liens intergénérationnels, lutter contre les discriminations de toutes sortes (racisme, handicap, exclusion). C'est autant un objectif qu'un effet des manifestations mises en place dans le cadre de *Passeurs d'images*.

QUI PEUT DÉPOSER UN PROJET?

- une structure culturelle (cinéma, médiathèque, association...)
- un réseau de salles de cinéma
- une collectivité territoriale ayant une compétence en matière d'action sociale et/ou culturelle
- un relais des champs sociaux et/ou éducatifs : maison de quartier, centre de loisirs, association d'éducation populaire, mission locale, structure du champ médico-sociale (IME, ITEP etc...)
- un·e artiste intervenant dans le champ du cinéma, de l'audiovisuel et de l'éducation aux images

POUR QUELS PUBLICS?

En priorité, les jeunes de moins de 25 ans dont l'accès à la pratique culturelle et/ou artistique est rendue difficile, soit par une fragilisation géographique, sociale, économique, juridique (sous protection judiciaire ou en insertion) ou sanitaire (usagers de la santé mentale, des hôpitaux de jour,...).

De manière plus large, le dispositif peut concerner des publics adultes et une attention particulière sera portée aux projets montrant la volonté de favoriser la mixité homme/femme, la mixité sociale et la mixité intergénérationnelle.

AVEC QUI?

La dimension artistique et culturelle du projet est déterminante et le projet doit associer des professionnel·le·s du cinéma et de l'audiovisuel reconnus :

- artiste ou collectif d'artistes, ayant déjà réalisé des œuvres cinématographiques, audiovisuelles ou multimédias et s'inscrivant ainsi dans une démarche et une actualité de création.
- Intervenant∙e professionnel·le de l'image et du son : technicien∙ne lumière, ingénieur du son...
- Intervenant·e professionnel·le de l'éducation aux images

Multipartenariats

Une attention particulière sera portée aux projets regroupant différentes structures socioéducatives (centres sociaux, MJC, accueil jeunes etc..) et permettant une mixité des publics.

Salles de cinéma

La salle de cinéma est un partenaire prioritaire du dispositif Passeurs d'images.

Point d'attention 2023 pour les départements de la Vienne, Charente, Charente-Maritime et Deux-Sèvres : pour les projets aboutissant sur la réalisation d'un court métrage collectif, et dans un souci de participer au retour des jeunes publics au cinéma, il est obligatoire d'avoir contacté une salle de cinéma de proximité dès la réponse à l'appel à projet afin de permettre l'organisation de la séance de restitution du projet Passeurs d'Images et la diffusion du film d'atelier dans ce lieu.

SUR QUELS TERRITOIRES?

La priorité est donnée aux projets implantés dans :

- les quartiers politiques de la ville (quartiers prioritaires, quartiers de veille, territoires fragilisés...)
- les zones rurales

Peuvent aussi prétendre à un dépôt :

• les terrains d'action tels que les hôpitaux, les maisons de retraite, les foyers, les centres d'éducation pour mineur·e·s, les accompagnements du handicap, de la dépendance, de l'insertion, de la migration...

COORDINATION DU DISPOSITIF PASSEURS D'IMAGES EN NOUVELLE-AQUITAINE

Depuis 2016, la fusion des régions a modifié le paysage des collectivités territoriales françaises. Désormais, les anciennes Régions Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes ne forment plus qu'une seule région : la Nouvelle-Aquitaine. Néanmoins, les trois coordinations régionales *Passeurs d'images* sont conservées telles qu'elles existaient auparavant. Aussi, vous déposerez votre dossier auprès de la coordination dont vous dépendez :



TERRITOIRE PICTO-CHARENTAIS

La coordination du dispositif est assurée par la Fédération Régionale des Maisons des Jeunes et de la Culture de Nouvelle-Aquitaine pour les départements de Vienne, Charente, Charente-Maritime et Deux Sèvres.

Contact à la FRMJC:

Marine Réchard, coordinatrice Éducation aux Images educimages@frmjcna.fr 06 17 07 93 71 www.frmjcna.fr

Les films réalisés en ateliers *Passeurs d'images* sur les départements coordonnés par la FRMJC Nouvelle-Aquitaine sont visibles ici :

https://www.youtube.com/channel/UCmjJSTDTTXWUCvE2hgcwslg



TERRITOIRE AQUITAIN

ALCA (Agence Livre, Cinéma, Audiovisuel), agence culturelle de la Région Nouvelle-Aquitaine, est le partenaire des professionnels du livre, du cinéma et de l'audiovisuel et assure la coordination du dispositif Passeurs d'Images

pour les départements de la Dordogne, de la Gironde, des Landes, du Lot-et-Garonne et des Pyrénées-Atlantiques.

Contact à l'ALCA:

Aurore Schneekönig, chargée de mission hors temps scolaire aurore.schneekonig@alca-nouvelle-aquitaine.fr 05 47 50 10 28

https://alca-nouvelle-aquitaine.fr/fr/education-aux-images



TERRITOIRE LIMOUSIN

La coordination du dispositif est assurée par l'association « Les Yeux Verts ».

Correspondant:
Olivier Bonenfant
passeursdimages@lesyeuxverts.com
05 55 74 20 51
www.lesyeuxverts.com

Par ailleurs, ces trois structures constituent aujourd'hui un Pôle Régional d'Éducation aux images pour la région Nouvelle Aquitaine.

La plateforme Imagi'na a pour vocation de valoriser les différentes actions d'éducation aux images menées sur l'ensemble du territoire : https://imagina-alca.fr/fr/imagi-na

MODALITÉS DU DISPOSITIF SUR LE TERRITOIRE PICTO-CHARENTAIS

POINT D'ATTENTION 2023

Dans un souci de participer au retour des jeunes publics au cinéma et pour les projets qui proposent un atelier de réalisation collectif, il est obligatoire d'avoir contacté une salle de cinéma de proximité dès la réponse à l'appel à projet afin de permettre l'organisation de la séance de restitution du projet Passeurs d'Images dans ce lieu.

ELIGIBILITÉ

Les dossiers devront répondre à l'ensemble des critères du dispositif (décrits ci-dessous) :

- Objectifs
- Intervenant⋅e⋅s professionnel⋅le⋅s
- Publics
- Territoire
- Partenariats mis en œuvre

Le projet doit proposer un budget cohérent et faire part de la rémunération des intervenant·e·s. À titre informatif, selon les projets, les temps de préparation en amont (préparation des ateliers, rencontres entre les partenaires...) et de post-production, nous conseillons une rémunération des intervenant·e·s à hauteur de 60 €/heure brut chargé (heures de face à face pédagogique). La mise à disposition du matériel technique de l'intervenant·e doit également être pris en compte lors du calcul de sa prestation.

MODALITÉ DE PARTICIPATION

La FRMJC Nouvelle-Aquitaine fonctionne sur un mode d'un appel à projet annuel.

Il est demandé aux porteurs et porteuses de projet de prendre contact avec la coordination FRMJC Nouvelle-Aquitaine lors de l'élaboration du projet. Il est conseillé d'envoyer l'appel à projet au moins 15 jours avant la date limite des candidatures afin que la coordination puisse vous faire d'éventuels retours.

Le dossier final comprend l'appel à projet dûment rempli (ou un document de présentation libre reprenant l'ensemble des éléments demandés dans le formulaire) ainsi que le CV du ou des intervenant·e·s professionnel·le·s.

CO-FINANCEMENT

Le soutien *Passeurs d'images* ne peut pas financer plus de 70% du coût éligible (dépenses liées à la mise en place d'actions du volet VOIR et FAIRE – Cf. tableau de budget prévisionnel). Le soutien *Passeurs d'images* n'est pas versé sous forme de subvention au porteur et porteuse de projet mais réglée sur présentation d'une ou plusieurs factures de tiers pour des dépenses liées au projet.

Une convention de partenariat sera signée entre le porteur ou la porteuse de projet, les intervenant·e·s et la FRMJC Nouvelle-Aquitaine afin de préciser les participations financières de chacune des parties.

Le projet doit réunir d'autres partenaires financiers. Il peut éventuellement s'inscrire dans le cadre des politiques locales ou nationales (dispositifs pour la cohésion urbaine, l'égalité des chances, la prévention de la délinquance, l'accès à la culture en milieu fermé ou médicosocial) et à ce titre, s'appuyer sur toute sorte de partenariats et financeurs. Ne peuvent être co-financeurs (sauf cas particulier à examiner) la DRAC et le Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine qui financent déjà le dispositif *Passeurs d'images* et dotent l'appel à projet.

LE COMITÉ DE PILOTAGE

Le comité de pilotage fixe le cadre et les orientations régionales du dispositif pour l'année, en lien avec les orientations du comité national et procède à l'anlayse des projets déposés ainsi qu'à l'évaluation des actions menées chaque année. Pour la FRMJC Nouvelle-Aquitaine, il est composé de représentant·e·s des structures suivantes :

- L'Association nationale Passeurs d'images
- CINA (Cinémas Indépendants Nouvelle-Aquitaine)
- Le Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine
- Le Conseil Départemental de la Vienne
- La Direction Régionale des Affaires Culturelles Nouvelle-Aquitaine
- La Fédération Régionale des MJC de Nouvelle-Aquitaine, structure coordinatrice du dispositif

CALENDRIER

- D'octobre à janvier : accompagnement des projets par la coordination régionale (contenu pédagogique, échange avec les intervenant·e·s, budgets prévisionnels...)
- 24 janvier 2023 : clôture de l'Appel à projets 2023
- **Février 2023** : réunion du comité de pilotage
- **Février/Mars 2023** : notification des décisions aux porteurs et porteuses du projet et envoi des conventions de partenariat

ENGAGEMENTS DES PARTIES

Si le projet est retenu, le porteur ou la porteuse de projet s'engage à :

- informer la coordination de ses dates d'atelier, afin que celle-ci puisse communiquer sur les ateliers et éventuellement venir les visiter
- utiliser la charte graphique *Passeurs d'images* lors de la promotion du projet et au générique des films d'ateliers (un carton vous sera envoyé à cet effet)
- à céder à la coordination régionale du dispositif gratuitement tous droits de diffusion des contenus produits à des fins pédagogiques et éducatives, dans un cadre non commercial.

RAPPEL: Les ateliers de *Passeurs d'images* font l'objet d'un projet pédagogique et sont réalisés dans un cadre éducatif. À ce titre, toute production d'atelier exclut une diffusion à des fins commerciales.

- à respecter la Charte de communication *Passeurs d'images* et à citer les partenaires qui soutiennent le dispositif dans les communications et les travaux d'atelier.
- à participer, dans la mesure du possible, aux journées de formations et de rencontres mises en œuvre par la coordination FRMJC Nouvelle-Aquitaine
- à remplir un bilan qualitatif à l'issue des actions sur sollicitation de la coordination régionale

NB : les films d'atelier *Passeurs d'images* répondent à une charte de communication précise, afin de faire mentions des soutiens dont bénéficie le dispositif (au national et en région)

- 1 carton national pour le générique de début (fourni par la FRMJC Nouvelle-Aquitaine)
- 1 carton national pour le générique de fin (fourni par la FRMJC Nouvelle-Aquitaine)
- Mentions régionales suivantes (logos disponibles) :
 - Film réalisé dans le cadre du dispositif Passeurs d'images
 - Fédération Régionale des Maisons des Jeunes et de la Culture Nouvelle-Aquitaine
 - Avec le soutien de :
 - Direction Régionale des Affaires Culturelles Nouvelle-Aquitaine
 - Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine
 - Conseil Départemental de la Vienne (si projet en Vienne)
 - Conseil Départemental de la Charente-Maritime (si projet en Charente-Maritime)

L'ensemble de ces éléments sont téléchargeables ici : www.frmjcna.fr/passeurs-dimages/

La coordination s'engage à :

- accompagner le projet grâce à son expertise dans le domaine de l'image, qu'il s'agisse de la conception du projet ou du choix de l'artiste intervenant·e
- mettre en contact les porteurs et porteuses de projets avec des partenaires privilégiés
- valoriser l'atelier tout au long de son processus en relayant régulièrement sa communication
- à mettre à la disposition du porteur ou de la porteuse de projet du matériel empruntable (sous réserve de disponibilité et de formation) et des ressources pédagogiques

Matériel empruntable par les porteurs de projet et/ou intervenants

- 3 mandarines IANIRO
- 1 appareil de prise de vues Canon 7D
- 1 Drone Dji Mavic Pro (après formation d'une demi-journée)
- une table ludique de montage Mashup (après formation de 2-3 jours)
- un outil pédagogique de réalisation stop motion « Terrain de Jeu » (après formation de 2 jours)

Ressources

• Plateforme en ligne « Le kinétoscope » pour diffusion de court-métrages de cinéma dans des cadres pédagogiques (accès sur demande auprès de la FRMJC)

N'hésitez pas à prendre contact avec la FRMJC Nouvelle-Aquitaine pour plus d'informations. Nous pouvons également rechercher des films sur demande (proposition de titres dans le cadre d'un projet particulier, recherche des ayants-droits pour diffusion non commerciale...)

CONTENU DES ACTIONS

Le dispositif vise à proposer des actions de pratiques artistiques et/ou culturelles dans les domaines du cinéma (fiction, animation, documentaire, expérimental), de l'audiovisuel (télévision, clips...), de l'art vidéo (mapping, mashUp...), du multimédia et du numérique (jeux vidéos, réalité virtuelle...) et du son (bande sonore, bruitage, doublage,...).

Pour qu'un projet soit éligible dans le cadre de *Passeurs d'images*, il est nécessaire que le projet contienne à minima une action du volet VOIR et une action du volet FAIRE.

Avant tout dépôt de demande, il convient de prendre contact avec la coordination régionale (FRMJC Nouvelle-Aquitaine) afin de vérifier l'éligibilité du projet, de construire le contenu pédagogique des actions et d'estimer son budget prévisionnel.

Les projets se déroulent sur le moyen ou le long terme avec des temps réguliers pour permettre un parcours et une action pédagogique approfondie.

LE VOLET VOIR

Ce volet correspond au 1er des cinq objectifs visés par le protocole d'accord interministériel Passeurs d'images : « Proposer une offre diversifiée et notamment différente de celle relayée habituellement par les médias et les industries culturelles, et contribuer ainsi à l'éducation au cinéma, à l'audiovisuel et aux nouvelles technologies ». Il s'agit donc de faire découvrir des œuvres de qualité, films d'auteurs et autrices ou documentaires par exemple, principalement en salles de cinéma, mais aussi en plein air, lors des manifestations cinématographiques, dans les médiathèques ou sur le lieu d'accueil (hôpitaux, centre de détention...).

Une place privilégiée sera accordée aux œuvres cinématographiques des réalisateurs et réalisatrices issus de cultures différentes (par exemple les cultures européennes ou issues de l'immigration). Le fait de voir les films en salles de cinéma, d'échanger sur l'œuvre avec les

auteur.rice.s en abordant la démarche de création, montre que le film est un objet artistique à part entière et non uniquement support à message... Le volet « voir » vise à apprendre à appréhender une œuvre en tant qu'œuvre artistique, à envisager le travail qu'elle implique et de quelle démarche elle (et son auteur.rice) procède. La découverte des œuvres doit être « accompagnée » en amont et en aval de la rencontre, en présentant le film avant une séance ou en organisant une discussion à l'issue de la projection afin de favoriser la réception de l'œuvre.

La séance de restitution du projet *Passeurs d'Images* en salle de cinéma constitue une action du volet VOIR mais il est nécessaire d'associer une autre action de ce volet pour que le projet soit éligible. La coordination du dispositif (FRMJC Nouvelle Aquitaine) se tient à disposition pour accompagner la mise en place de ces actions (contacts intervenant·e·s, réalisat·eur·rice·s, lien avec la salle de cinéma, ressources pédagogiques etc...)

Exemples d'actions

Le volet **VOIR** a pour objectif la découverte d'œuvres culturelles et sa diffusion en salle de cinéma.

ATELIERS DE PROGRAMMATION AUTOUR DU COURT-MÉTRAGE

Accompagnés par une intervenant·e, les participant·e·s découvrent à chaque séance des films, les analysent, en discutent, argumentent, dans le but de fabriquer à la fin de l'atelier, un programme de courts métrages, qu'ils·elles présenteront au public dans une salle de cinéma ou sous forme de ciné-club. Il est également possible de fabriquer la communication de la séance (affiche de film, bande annonce...). Les films seront choisis sur Le Kinetoscope (http://www.lekinetoscope.fr/): une plateforme pédagogique en ligne de l'agence du court métrage qui met à disposition de ses abonné·e·s un vaste catalogue de films. Les films y sont classés en fonction de leurs thématiques, des questions de cinéma qu'ils amènent et de l'âge conseillé.

Public : à partir de 10 ans Durée : de 1 h 30 à 3 h

RENCONTRE ENTRE UN·E RÉALISATEUR·RICE ET SON OEUVRE

Permettre la projection d'un court ou d'un long métrage et inviter le·la réalisateur·rice à échanger sur son travail avec les publics.

Public : à partir de 10 ans Durée : de 1 h 30 à 3 h

PROJECTIONS D'OEUVRES

En salle de cinéma de préférence ou dans une structure culturelle (médiathèque par exemple) en présence d'un e intervenant e professionnel le de l'image. Cette action doit être construit en partenariat avec la structure culturelle qui accueille les projections.

SÉANCES EN PLEIN AIR

Gratuites et animation de quartier (fêtes, repas...): pour qu'une séance plein air entre dans le cadre du dispositif *Passeurs d'images*, il faut qu'elle s'intègre dans une logique d'éducation aux images, c'est-à-dire que le film projeté doit être choisi dans le cadre d'un atelier de programmation ou bien la séance plein air doit permettre la projection d'un film d'atelier réalisé sur la même commune.

Pour plus d'infos, se référer à l'encadré spécifique.

PARCOURS EN FESTIVAL DE CINÉMA

Pour découvrir des œuvres, rencontrer des professionnel·le·s, découvrir les coulisses d'un festival...

SÉANCE DE RESTITUTION

Projection du ou des films réalisé.s lors d'un atelier *Passeurs d'images* en salle de cinéma lors d'une séance publique. La séance peut également permettre la projection d'un court métrage choisi en atelier de programmation.

UNE SÉANCE PLEIN AIR PASSEURS D'IMAGES, QU'EST-CE QUE C'EST?

Ces séances sont une invitation à découvrir les plaisirs de l'expérience collective que permet le cinéma. Spectaculaire et éphémère, un écran géant vient se dresser au cœur d'un quartier ou d'un site rural pour une soirée de fête. Ces projections non payantes sont destinées à un public jeune mais aussi familial.

Ces séances sont organisées chaque été en étroite collaboration avec les exploitants de salles, les municipalités, les acteurs sociaux, culturels, les associations...

La spécificité des séances plein airs *Passeurs d'Images* est le fait que la séance en plein air doit nécessairement s'inscrire dans un **projet d'éducation à l'image**. Pour cela, les structures souhaitant organiser une séance plein air *Passeurs d'images* sont invités à **réfléchir à un projet d'éducation aux images plus global et à déposer une demande de partenariat dans le cadre de l'appel à projet** *Passeurs d'images* **2023.**

Néanmoins, il est possible de contacter la coordination régionale (FRMJC Nouvelle-Aquitaine) pour faire une demande de projection plein air *Passeurs d'images* en dehors de l'appel à projet annuel à condition que celle-ci s'inscrive dans une logique d'éducation à l'image (organisation d'un atelier de programmation pour le choix du film ou projection d'un film d'atelier réalisé sur la commune dans le cadre d'un projet d'éducation aux images), qu'elle cible les publics des territoires visés par le dispositif *Passeur d'images*, à savoir les quartiers prioritaires de la ville et les zones rurales et que le film projeté soit issu de la liste annuelle Passeurs d'Images. C'est la coordination régionale qui décidera de labelliser ou pas cette séance plein air comme une séance *Passeurs d'images* après étude de la demande. La coordination régionale reste à disposition des structures désireuses d'organiser une séance plein air *Passeurs d'images* pour toutes ressources concernant la mise en place d'un atelier de programmation (modalités d'organisation, contacts intervenant·e·s etc...).

Aucun soutien financier à l'organisation de la séance plein air n'est apporté dans cette situation. Un document de cadrage des séances plein air *Passeurs d'images* sur les départements de Charente, Charente-Maritime, Vienne et Deux-Sèvres sera transmis début 2023.

Les séances de cinéma en plein air *Passeurs d'images* se dérouleront principalement de juin à septembre. Une liste de propositions de films est élaborée chaque année par les coordinations régionales, avec la collaboration de partenaires ressources. Cette liste est communiquée par la coordination régionale à la structure organisatrice de la séance plein air *Passeurs d'images*. La coordination régionale dispose également de la liste des opérateurs techniques sur le territoire.

Règles générales :

- Choisir deux films dans la liste proposée par la coordination régionale (le fait de choisir deux films par ordre de préférence permet à la coordination d'éviter les doublons de programmation sur des territoires et des dates proches);
- Proposer des séances ayant un caractère exceptionnel (accompagnées d'animations);
- Avoir l'accord préalable de tous les exploitants des salles de la ville ;
- Déterminer un lieu au cœur des cités accessible à pied par le public ;
- Aucun lien direct ou indirect ne doit exister avec une marque commerciale;

- Bien s'assurer auprès des distributeurs de la disponibilité des copies des films aux dates choisies ;
- Être en règle avec les impératifs de sécurité (assurances, pompiers, police, commissions de sécurité pour les gradins...). Autorisation préalable pour toutes manifestations sur la voie publique.

De façon générale, les séances plein air doivent respecter un cadre strict et sont soumises à autorisation.

Depuis 2008, la législation stipule que ne peuvent être diffusés en séance plein air que les films dont l'attribution de numéro de visa date d'un an ou plus. De plus, chaque séance plein air doit être soumise à la DRAC à des fins d'autorisation via la coordination régionale *Passeurs d'images*. La démarche se fait aisément en ligne, sur le site du CNC : www.cnc.fr/cinema/les-seances-en-plein-air_143059

La structure organisatrice de la séance plein air est juridiquement l'organisatrice de la séance. Elle prend en charge la location des copies des films, la prestation technique de projection, les autorisations réglementaires, la sécurisation des lieux et la communication locale.

LE VOLET FAIRE

Ce volet correspond au 2º des cinq objectifs visés par le protocole d'accord interministériel *Passeurs d'images*: « Aider le public à mieux se situer vis-à-vis de l'image (cinéma, télévision, médias, jeux vidéos...) dans son environnement personnel. ». Il s'agit de favoriser la découverte et l'apprentissage d'un processus artistique et d'apprendre à analyser les images, de donner des outils permettant d'acquérir une réflexion critique par rapport à elles, en favorisant la réalisation d'un objet fini : scénario, montage, film, exposition photo, œuvre vidéo ou multimédia, programmation de films...

Pour cela, la mise en relation du public avec des créateurs et créatrices, est indispensable. Il s'agit de développer la curiosité et l'intérêt pour des formes différentes d'expression, et d'éveiller l'envie de savoir et de comprendre le monde dans lequel on vit, permettant ainsi la construction de soi. L'éducation à l'image est une éducation au regard à partir de la diffusion des œuvres et à partir de la confrontation au processus de création d'une œuvre : le voir et le faire.

Lors d'un atelier de pratique audiovisuelle, un·e intervenant·e artistique professionnel·le, ayant une pratique personnelle effective et reconnue, assure, en binôme avec l'animateur et l'animatrice de l'activité, l'aspect pédagogique, culturel et artistique de l'action et fait le lien avec le visionnage d'œuvres cinématographiques. L'atelier peut également comporter des phases d'analyse d'images cinématographiques et télévisuelles, la diffusion de films sur différents supports, la découverte de créations multimédias d'art vidéo ou photographique.

Exemples d'actions

Les propositions suivantes constituent des exemples d'ateliers déjà éprouvés sur le territoire mais la coordination FRMJC Nouvelle-Aquitaine se tient à disposition des porteurs et porteuses de projet pour co-construire toute autre proposition pédagogique.

De durée variable, les ateliers de pratique donnent souvent lieu à des réalisations de films courts. L'objectif d'un atelier de réalisation est d'impliquer les participant·e·s de l'écriture jusqu'au montage d'un film court.

En fonction de la durée de l'atelier, la sensibilisation donne lieu à une pratique de l'image efficiente. Les ateliers de pratique prennent deux formes, selon qu'il s'agit d'actions de sensibilisation ou de création collective impliquant les participant·e·s sur plusieurs jours.

Quelques exemples de films réalisés dans le cadre d'ateliers *Passeurs d'Images* : https://www.youtube.com/channel/UCmjJSTDTTXWUCvE2hgcwslg

ACTIONS DE SENSIBILISATION

> SENSIBILISATION AU PRÉ-CINÉMA

Sensibilisation au pré-cinéma et à la naissance de l'image animée

Réalisation de folioscopes (flipbooks).

Public : dès 6 ans

Durée : à partir de 1 h 30

> SENSIBILISATION AUX EFFETS SPECIAUX

A la manière de Georges Méliès, l'atelier propose de découvrir différentes formes d'effets spéciaux.

Public : dès 6 ans Durée : à partir de 1 jour

ACTIONS D'INITIATION À LA PRATIQUE

> LE FAUX REPORTAGE

L'atelier propose de s'essayer à l'exercice du reportage TV en mêlant éléments de véracité et fausses informations. Sous l'apparence d'un format de reportage traditionnel, le faux-reportage permettra aux spectateurs et aux participant·e·s à l'atelier de s'interroger sur la distance nécessaire à adopter face aux images omniprésentes.

Public : à partir de 12 ans Durée : à partir de 3 jours

> ATELIER DE PRATIQUE : ABORDER LE CINÉMA DOCUMENTAIRE (IMAGE ET SON)

Selon ce qui aura été défini avec l'équipe du projet et les jeunes, il est possible de travailler autour de plusieurs pistes pour réaliser un film documentaire :

- « cinéma direct », pour traiter un sujet d'actualité sur un terrain donné, l'école par exemple ;
- « création sonore » pour enregistrer la parole de personnes, rechercher des ambiances sonores dans un lieu, créer des bruitages... partenariat possible avec une radio locale pour la diffusion ;
- « intimiste », un sujet personnel, pour traiter l'intime, se raconter en film ;
- « historique », pour raconter un fait historique, une narration en film, les enjeux contemporains de cette histoire ;
- « création sonore », pour un traitement plus poétique, plus littéraire, de la forme.

Des courts ou un long-métrage documentaire sont diffusés avec l'intervenant·e. Un temps d'initiation au montage est proposé.

Durée : à partir de 3 jours

Public : dès 10 ans

> ATELIER DE PRATIQUE : RÉALISER UN FILM D'ANIMATION

Les participant·e·s sont invité·e·s à traverser les grandes étapes de la réalisation d'un film d'animation image par image selon différentes techniques artistiques (papier découpé, pâte à modeler, rotoscopie etc...).

Durée : à partir de 1 jour

Public : dès 10 ans

> ATELIER DE PRATIQUE : RÉALISATION D'UN REMAKE

À partir de la découverte et de l'analyse du travail d'un·e cinéaste ou des caractéristiques artistiques et techniques d'un film en particulier (l'histoire, les personnages, les intentions, le rythme, le cadre, la lumière...), cet atelier propose aux participant·e·s de « filmer à la manière de » : remake, film suédé, parodie, adaptation... Faisant le choix de l'un ou l'autre de ces possibles, le groupe réécrit et tourne sa version personnelle d'un extrait de film.

Durée : à partir de 2 jours

Public : dès 12 ans

> ATELIER DE PRATIQUE : EXPLORER LES LIENS ENTRE JEU VIDÉO ET CINÉMA

Il existe des synergies évidentes entre jeu vidéo et cinéma. L'atelier propose aux participant·e·s d'explorer les liens entre ces deux formes d'images à travers le visionnage de courts métrages sur cette thématique, l'analyse de différents jeux vidéo et la réalisation collective d'un film court.

Public : à partir de 14 ans Durée : à partir de 4 jours

Beaucoup d'autres thématiques d'ateliers existent : atelier autour du jeu vidéo et motion capture, atelier ciné concert... N'hésitez pas à contacter la coordination pour plus de renseignements.

LES PARTENAIRES

Passeurs d'images s'inscrit dans une logique partenariale. Plus de 2000 partenaires sont engagés dans une logique de réseau qui favorise les échanges d'expériences, propose des réflexions communes, permet une évolution permanente du dispositif, ouvre vers une qualification des projets, encourage un développement territorial et garantit une cohérence nationale.

NATIONAL

Au niveau national, l'association *Passeurs d'images* assure la coordination nationale et la mise en réseau des acteurs et actrices qui conduisent des projets d'éducation artistique et culturelle, notamment dans le cadre du dispositif *Passeurs d'images* et de l'opération « Des cinés, la vie! ». L'association mutualise les moyens de fonctionnement de son réseau d'acteurs-actrices territoriaux et essaime les ressources produites par les acteurs-actrices de l'éducation à l'image sur l'ensemble du territoire national.

L'association est soutenue par le CNC, l'ANCT et les Ministères de la Culture et de la Justice.

RÉGIONAL

En Région, le dispositif *Passeurs d'images* est déployé sur son territoire par une coordination régionale choisie et reconnue comme une actrice majeure. A ce titre, elle est la garante de l'organisation globale de l'opération : elle impulse, soutient, définit, encadre ou accompagne les projets locaux. Elle est le relais entre les partenaires nationaux et les collectivités territoriales, et se présente comme l'interlocuteurice privilégiée des villes et territoires associés, et de tous les partenaires de terrain. Elle met en œuvre différents événements régionaux tels que des formations, des rencontres régionales ou la communication régionale et divers temps de restitution, notamment autour des films d'ateliers.

Liste des coordinations en régions :

http://www.passeursdimages.fr/2018-wp/les-coordinations-regionales/

LOCAL

Aussi bien dans le champ culturel que social, le/la coordinateur·trice local·e s'appuie sur une diversité de partenaires susceptibles d'être concernés par le dispositif au sein de la ville ou du territoire pour favoriser l'élaboration d'un projet spécifique et la bonne organisation de l'opération sur son périmètre d'action : structures jeunesse (centres de loisirs), structures de proximité (maisons de quartier, centres sociaux), lieux culturels (salle de cinéma, centres culturels, bibliothèques, médiathèques) et structures à vocation sociale (missions locales) ou des associations de solidarité, pour accueillir des ateliers, mobiliser des publics, organiser des séances de projection ou distribuer des bons de réduction pour faciliter l'accès à la salle.